



Programme GUYAMAZON Edition 2014/2015

Appel à projets n° 3

Programme franco-brésilien de coopération scientifique et universitaire entre l'Ambassade de France au Brésil, l'IRD, la Région Guyane, le Cirad et les fondations de soutien à la recherche des états d'Amazonas (FAPEAM), d'Amapá (FAPEAP) et du Maranhão (FAPEMA), Brésil

Date de clôture de l'appel à projets :

28 février 2015 à 23h00 (heure de France métropolitaine)



L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Ambassade de France au Brésil, la Région Guyane et le Cirad, conjointement avec les fondations de soutien à la recherche des états brésiliens d'Amazonas (FAPEAM), d'Amapá (FAPEAP) et du Maranhão (FAPEMA), lancent un appel à projets, coordonnés par des chercheurs (enseignants-chercheurs) issus d'institutions d'enseignement, de recherche et d'innovation françaises, prioritairement dans la région Guyane, en partenariat avec une équipe brésilienne.

1. Objectifs et thématiques scientifiques

L'objectif du programme GUYAMAZON est de soutenir la mise en œuvre conjointe de projets de recherche, de formation, d'innovation, dans le cadre de collaborations entre des chercheurs (enseignants-chercheurs) des institutions d'enseignement, de recherche et d'innovation françaises, prioritairement de la région Guyane, et leurs homologues des états brésiliens d'Amazonas, d'Amapá et du Maranhão.

Les propositions devront porter sur **les enjeux du développement durable du biome amazonien** et sur les thématiques liées à la biodiversité et au développement des territoires ou d'enjeux caractéristiques de ceux-ci. Les partenaires doivent **viser le renforcement des capacités de recherche, le développement scientifique, technologique, l'attractivité, et l'innovation.**

Les propositions doivent s'inscrire dans les domaines scientifiques suivant :

Thème 1 : Biodiversité Amazonienne (connaissance, exploitation et gestion durable, observation spatiale)

Thème 2 : Ecosystèmes terrestres et forestiers (connaissance et gestion durable)

Thème 3 : Ecosystèmes aquatiques continentaux et marins

Thème 4 : Climat, environnement, santé

Thème 5 : Agro-écologie, agriculture familiale

Thème 6 : Energies renouvelables

Thème 7 : Sciences humaines et sociales, liées aux enjeux régionaux (gouvernance, politiques et stratégies de développement territorial durable, populations traditionnelles)

Thème 8 : Patrimoines et archéologie

Cet appel soutiendra en priorité les projets qui allieront de manière équilibrée des **activités de recherche et de renforcement de capacités**. Une attention particulière sera accordée aux projets qui présenteront une **dimension innovation** (transfert des résultats des recherches vers la société, implications de partenaires privés,...).

2. Structuration des projets

Les projets soumis devront s'appuyer sur une **collaboration scientifique équilibrée** entre des chercheurs (enseignants-chercheurs) d'institutions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation implantées en Guyane ou en France métropolitaine et d'institutions situées dans un (ou plusieurs) des États brésiliens susmentionnés.

Les partenaires des projets doivent présenter des **activités de recherches et des chronogrammes communs**.

Chaque projet devra être composé d'au **minimum 2 équipes** : une équipe brésilienne et une équipe française.

Il doit être présenté par **2 coordinateurs (ou plus)** : un français et un brésilien, rattaché à au moins un des États brésiliens impliqués.

Chaque partie / équipe du projet sera financée directement par le(s) partenaire(s) de son pays.

Les partenaires bailleurs français et brésiliens du programme cofinanceront à hauteur identique les parties des projets, qui devront être soumis simultanément aux structures concernées. Les projets doivent donc proposer des budgets prévisionnels et des **demandes budgétaires équilibrées**.

Côté français, le porteur du projet peut appartenir à une institution de recherche, d'enseignement supérieur ou d'innovation **publique ou privée**.

Côté brésilien, les FAP financeront les projets émanant d'institutions publiques ou privées de leur Etat.

Les chercheurs issus d'un établissement d'enseignement supérieur de la région Guyane seront soutenus prioritairement dans le cadre de cet appel à propositions. De même, seront encouragées les activités de formation réalisées en Guyane par des enseignants et chercheurs de France métropolitaine qui seraient amenés à délivrer des cours ou à réaliser des recherches en Amazonie (Amazonie légale et Guyane française).

3. Soumission des projets

Le porteur français devra soumettre le projet à l'IRD à l'adresse suivante : guyamazon@ird.fr avant la date de clôture de l'appel à projets, soit le 28 février 2015 à 23h00 (heure France métropolitaine).

Une version papier du dossier devra être envoyée avant le 2 mars 2015 à l'IRD

Simultanément, le porteur brésilien devra soumettre, **le même jour**, le projet sur le site de la (ou les) FAP concernées :

- | | |
|--|--|
| • FAPEAM http://www.fapeam.am.gov.br | Contact : guyamazon@fapeam.am.gov.br |
| • FAPEAP http://www.fapeap.ap.gov.br | Contact : guyamazon@fapeap.ap.gov.br |
| • FAPEMA http://www.fapema.br | Contact : auxilios@fapema.br |

4. Conditions d'éligibilité et restrictions

1. Côté français, les porteurs de projets éligibles sont chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs, d'institutions d'enseignement supérieur, de recherche, de formation, d'innovation françaises, ayant ou souhaitant développer des activités liées au territoire amazonien (Amazonie légale et Guyane française).
2. Ils doivent être en relation avec des chercheurs/enseignants brésiliens issus d'institutions d'enseignement supérieur, de recherche, ou d'innovation ayant leur siège dans un ou plusieurs des trois états brésiliens participant au programme GUYAMAZON.
3. Les personnes ayant déjà obtenu un financement dans le programme GUYAMAZON sont autorisées à postuler, sous réserve de joindre dans leur dossier de soumission, un bilan scientifique synthétique (6 pages maximum) sur leur projet antérieur.
4. **Les projets impliquant des institutions brésiliennes sur plusieurs états seront encouragés.**
5. Les chercheurs de l'état du Pará, ou d'autres états brésiliens, et du Surinam pourront être associés aux projets, par contre ils ne pourront pas être désignés comme porteurs de projets et devront apporter leur propre financement au projet.
6. Des entreprises françaises ou brésiliennes, pourront être associées aux projets pour des activités d'innovation, sous condition d'apporter la preuve de leur contribution financière au développement de ces activités, au sein du projet.
7. Les porteurs de projet doivent présenter une production scientifique de qualité dans le domaine de la proposition, en particulier dans les cinq dernières années, et être engagés dans des recherches pertinentes par rapport aux thématiques ciblées dans le présent appel à projets.
8. Les propositions doivent être présentées par les porteurs de projet, avec l'accord écrit de leur institution d'appartenance et de leur directeur d'unité.
9. Les projets présentés doivent avoir **une durée de 24 à 36 mois maximum**. La durée court à partir du versement de la première tranche de financement.
10. Un porteur de projet (chercheur ou un enseignant chercheur) ne peut participer qu'à une seule proposition à la fois comme coordinateur.
11. Un chercheur/enseignant chercheur porteur ou participant à un projet ne peut pas faire partie des instances d'évaluation, qui seront mises en place par l'IRD pour la partie française et par les FAP concernées pour la partie brésilienne.

5. Procédures d'évaluation

L'exigence de l'excellence scientifique est le critère déterminant.

Les projets considérés comme éligibles seront évalués selon des critères d'excellence scientifique et selon des procédures en 3 étapes :

1^{ère} Etape : Evaluation externe des projets

Considérant que tous les chercheurs sont des experts potentiels et qu'ils possèdent une expertise qui leur permet d'apporter, dans leur domaine spécifique de compétences, un regard sur les projets et les programmes.

Une première évaluation des dossiers éligibles sera réalisée par 2 experts externes indépendants et réputés dans leur domaine, via une grille d'évaluation spécifique reprenant les termes de références. Les experts signent une charte de confidentialité et doivent signaler les éventuels conflits d'intérêts.

2^{ème} étape : Sélection et classement par le Comité Scientifique Binational

La liste des projets sera ensuite classée par le Comité Scientifique Binational GUYAMAZON, comité indépendant qui sélectionne les dossiers sur des critères d'excellence scientifique et sur la base des évaluations externes françaises et brésiliennes.

Ce conseil scientifique binational, est composé de 8 scientifiques reconnus (4 français + 4 brésiliens), rapporteurs des dossiers précédemment évalués par les experts externes.

Après discussion, le Conseil Scientifique Binational émet ses avis et propose une liste classée de projets à retenir. Son avis est indépendant, collégial et souverain et suit une procédure certifiée.

A l'issue de cette rencontre, les avis du Comité Scientifique seront rédigés et communiqués pour chaque dossier.

3^{ème} étape : Liste définitive établie par le Comité de Pilotage Binational

Suite à la procédure de sélection, le Comité de Pilotage Guyamazon analyse les conclusions du Comité Scientifique Binational et classe les dossiers retenus sur des critères scientifiques.

Seuls les projets retenus par le Comité de Pilotage Binational seront sélectionnés et financés.

6. Critères de sélection

Les propositions doivent être soumises **SIMULTANEMENT (le même jour)** aux FAP concernées et à l'IRD - partenaire et coordinateur de l'appel à projets pour le compte des partenaires français - en respectant les critères de composition décrits dans l'Article 2.

Les projets GUYAMAZON seront évalués simultanément par les instances IRD et par les FAP, selon les critères suivants :

- **Qualité des ambitions scientifiques**, portée et pertinence du thème, méthode, originalité, pluridisciplinarité ;
- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets ; adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets ;

- **Qualité des porteurs de projets et des équipes impliquées** : expérience de coordination de projets de coopération internationale, compétences, capacités de formation de ressources humaines ;
- Qualité scientifique des chercheurs et enseignants-chercheurs du projet (publications, impacts etc.) ;
- Qualité des partenariats : complémentarité institutionnelle, perspectives de collaboration ; académique (par ex. masters conjoints) ;

- **Pertinence des activités de formation et de renforcement des capacités programmées** : développement de cursus communs et/ ou diplômes partagés, initiatives de cotutelle ;
- Développement des initiatives transfrontalières, renforcement du nombre d'étudiants et de chercheurs impliqués ;
- Impacts escomptés en termes de valorisation : impacts socio-économiques et autres bénéfiques mutuels qui peuvent être générés par la coopération internationale et retombées pour les systèmes de recherche et d'enseignement supérieur en Guyane et au Brésil ;
- Caractère innovant de la proposition ;

- **Faisabilité du projet**
- Adéquation de la demande budgétaire aux activités prévues ;
- Cohérence entre les objectifs, les outils et méthodes, les résultats attendus et le calendrier d'exécution des activités prévues ;
- Compatibilité des infrastructures et de l'équipe de soutien avec la programmation du projet.

La liste de projets sélectionnés sera diffusée sur les sites web de tous les partenaires impliqués et communiqués aux porteurs de projets, à la date précisée dans le calendrier (Article 9).

Les activités prévues dans les propositions devront débuter à compter de la date de la mise en place des financements.

Les projets qui présentent des perspectives solides et originales en termes de renforcement de capacités dans un cadre guyano-brésilien seront privilégiés. Il est recommandé aux porteurs de projets d'exposer clairement les perspectives de développement et de pérennisation de leur projet sur le moyen-long terme et leur insertion dans d'autres projets partenariaux.

Les propositions contenant des aspects INNOVATION seront privilégiées.

7. Ressources financières

Les propositions seront soutenues dans la limite des ressources financières disponibles et financées à parts égales et simultanément par les partenaires français et brésiliens.

Côté français, le montant moyen des projets devra viser l'équilibre avec la ou les parties brésiliennes.

8. Dépenses éligibles pour les équipes françaises

Les dépenses éligibles, côté français, dans le cadre de ce programme sont les suivantes:

- Billets d'avion Guyane - Brésil, France métropolitaine - Brésil ou France Métropolitaine – Guyane, pour les participants français de Guyane et de France,
- Missions de courte durée (inférieures à deux mois) des participants français,
- Bourses d'échanges scientifiques et de formation pour des séjours prolongés (entre 60 jours et 12 mois consécutifs) au Brésil et en Guyane (Taux légaux en vigueur France),
- Frais d'organisation d'ateliers de formation, de réunions de travail, de montage de cursus conjoints, colloques scientifiques...
- Cours de langues (portugais brésilien)
- Coût de fonctionnement des activités de recherche (petit matériel...)

9. Calendrier

- Annonce du lancement de l'appel à projets : 14 novembre 2014 à Brasilia
- **Publication officielle de l'appel à projets : 21 novembre 2014**
- **Date de clôture de l'appel à projet et de remise des dossiers électroniques : 28 février 2015 à 23h00 (heure France métropolitaine)**
- **Date limite de remise des dossiers papier : 2 mars 2015 (cachet de la poste faisant foi)**
- Evaluation et sélection des projets par les deux parties : 3 mars au 27 avril 2015
- Organisation du Comité Scientifique Binational : 27 avril 2015
- Divulgence des résultats après validation par le comité de pilotage : à partir du 30 avril 2015
- Atelier de lancement des projets et démarrage des activités : à partir du 15 mai 2015

10. Constitution du dossier

Le dossier doit impérativement être constitué des pièces suivantes :

1. Formulaire de candidature, téléchargeable sur le site <http://www.ird.fr/guyamazon> ou sur demande à guyamazon@ird.fr
2. Documents complémentaires obligatoires requis et listés dans le formulaire de candidature : Liste et CV de tous les participants au projet, liste des publications chronogramme détaillé, budget détaillé par année et par typologie de dépense, et tout autre document jugé utile
3. Courrier d'engagement de collaboration, signé par les porteurs du projet (pas de signatures scannées)
4. Lettre d'engagement des institutions de rattachement des porteurs du projet
5. Lettre d'engagement des directeurs d'unités, ou de laboratoires, des porteurs du projet
6. Bilan scientifique synthétique du projet précédent (6 pages maximum), si le coordinateur a déjà bénéficié d'un financement GUYAMAZON

11. Dépôt des candidatures

Tous les documents électroniques doivent être envoyés avant le 28 février 2015, 23h00 (heure de France métropolitaine) à guyamazon@ird.fr

Le dossier original (papier) est OBLIGATOIRE et doit être adressé à l'IRD au plus tard le 2 mars 2015 (cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de Recherche pour le Développement
Direction Programme et Formation
A l'attention de Sandrine FAGNONI,
AAP GUYAMAZON
44, Boulevard de Dunkerque
CS 90009 - 13572 MARSEILLE Cedex 2
France

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

12. Demande d'information

Pour tous renseignements complémentaires concernant l'appel à projets, les modalités de soumission, ou la recherche de partenaires en France, Guyane française ou Brésil, merci de contacter sandrine.fagnoni@ird.fr ou guyamazon@ird.fr ou les partenaires du programme.

13. Contacts / Partenaires du programme Guyamazon

Institut de Recherche pour le Développement
<http://www.ird.fr/guyamazon>

Direction des Programmes et de la Formation au Sud
Sandrine FAGNONI, chargée de programme
sandrine.fagnoni@ird.fr ou guyamazon@ird.fr
Le Sextant - 44, bd de Dunkerque - CS 90009
13572 Marseille cedex 02 • France
Tel : +33 (0)4 91 99 95 64

Représentation de l'IRD au Brésil
<http://www.bresil.ird.fr>
nathalie.claude@ird.fr
Tél : (55 61) 32 48 53 23

Représentation de l'IRD en Guyane

<http://www.guyane.ird.fr>

Tél : 05 94 29 92 92

Ambassade de France au Brésil

Service de coopération et d'action culturelle

Tél. (55 61) 32 22 38 80

Cirad / Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

Direction régionale au Brésil

<http://bresil.cirad.fr/>

Tél. : +55 61 33 66 11 32

Région Guyane

<http://www.cr-guyane.fr>

Département Innovation Recherche Aménagement Numérique du Territoire

Tél. : 05 94 28 80 09

FAPEAP/ Fundação de Amparo à Pesquisa do Amapá

<http://www.fapeap.ap.gov.br>

FAPEMA / Fundação de Amparo à Pesquisa e ao Desenvolvimento Científico e Tecnológico do Maranhão

<http://www.fapema.br/>

FAPEAM / Fundação de Amparo à Pesquisa do estado do Amazonas

<http://www.fapeam.am.gov.br/>



AMBASSADE DE
FRANCE AU BRÉSIL



Institut de recherche
pour le développement

